

# Assurance Console de jeux



Document d'information sur le produit d'assurance

Entreprise d'assurance : CARMA, l'Assureur, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital de 23 270 000€ - RCS EVRY 330 598 616 -6 rue du Marquis de Raies 91008 EVRY Cedex, code APE 65 12 Z, et soumise à la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09.

Produit : Garantie Panne Console de Jeux

Ce document d'information vous présente un résumé des principales couvertures et exclusions des garanties et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ces garanties dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette assurance, présentée sur le site [www.assurance.carrefour.fr](http://www.assurance.carrefour.fr), est un service accessoire facultatif à votre Console de jeux. Elle a pour objet de garantir la panne subie par la console de jeu achetée neuve ou reconditionnée à neuf, ainsi que la panne de sa manette originale.



### Qu'est ce qui est assuré ?

- ✓ **La console de jeu** achetée neuve ou reconditionnée à neuf, ainsi que la manette de jeux vendue dans le même package.
- ✓ **Les pannes** survenues à l'issue du 24ème mois suivant la date de délivrance de l'appareil assuré. c'est-à-dire tout événement soudain et interne à l'appareil assuré empêchant son fonctionnement et le rendant ainsi impropre à son utilisation.

Les garanties précédées d'une coche verte ✓ signifient qu'elles sont accordées systématiquement dans le contrat.



### Qu'est ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les accessoires de la console de jeu autres que la manette originale vendue en même temps que la console de jeux ;
- ✗ Les appareils utilisés à des fins professionnels ;



### Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

#### LES PRINCIPALES EXCLUSIONS

- ! Les dommages esthétiques sans conséquence sur le bon fonctionnement de l'appareil ;
- ! Les appareils dont le numéro de série est invisible ou altéré.
- ! les pannes résultant d'une utilisation non conforme aux normes et prescriptions du constructeur;
- ! les pannes relevant d'un défaut lié à l'entretien, la maintenance, la réparation effectuée en dehors d'une prestation relevant des présentes garanties, les révisions, les opérations de modification ou amélioration

#### LES PRINCIPALES RESTRICTIONS

- ! L'indemnisation est limitée à la valeur d'achat de l'appareil assuré
- ! La console de jeux ne peut faire l'objet que d'une seule prise en charge au titre de la garantie panne
- ! La manette originale ne peut faire l'objet que d'une seule prise en charge au titre de la garantie panne



## Où suis-je couvert ?

- ✓ La garantie d'assurance produit ses effets, pour les sinistres survenant dans le monde entier.
- ✓ L'indemnisation s'effectue en France métropolitaine exclusivement.



## Quelles sont mes obligations ?

**Le non-respect de vos obligations peut entraîner la réduction de votre indemnité, la perte du droit à indemnisation, la résiliation du contrat ou sa nullité.**

### A la souscription du contrat :

- Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur ;
- Régler la cotisation indiquée au contrat.

### En cours de contrat :

- Déclarer toutes circonstances nouvelles à l'assureur, ayant pour conséquence d'aggraver ou de diminuer les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux.

### En cas de sinistre :

- Ne pas procéder soi-même à toute réparation et s'abstenir de mandater un réparateur de son choix sans accord préalable de l'assureur ;
- Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tout document utile à l'appréciation du sinistre ;
- Informer des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement susceptible d'être perçu au titre d'un sinistre.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable lors de la souscription du contrat. Les paiements peuvent s'effectuer par carte bancaire ou carte cadeau Carrefour.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les garanties du contrat prennent effet, sous réserve du paiement effectif de la cotisation, à l'issue du 24<sup>ème</sup> mois suivant la date de délivrance de l'appareil assuré pour une durée ferme non renouvelable allant jusqu'à 24 mois.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat est résiliable à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception auprès de l'assureur. La résiliation prendra effet à la fin du mois qui suit la réception de la demande de résiliation.